



État descriptif de division.

Par Luc

Bonjour

1 Quelle est la conséquence sur le sujet de la transformation de certaines des loggias en pièces fermées par des parois et portes vitrées ?

2 Le syndic engage t il sa responsabilité pour n'avoir pas conseillé aux copropriétaires d'avoir également fait la démarche fiscale que sous entend ma question 1 ?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

1 : pas de modification il n'y a pas de création de surface de plancher

2 : le syndic n'est pas concerné par les dispositions fiscales des copropriétaires